

Quel dialogue social à INP-Grenoble ?

Avant chaque CTP, l'administration discute de l'ordre du jour de la réunion avec les syndicats. La prochaine réunion étant prévue le 12 novembre prochain à 14h00, nous étions donc invités dans ce but par l'administrateur général le 20 octobre à 17h.

Le 13 octobre, nous sommes informés que la réunion est décalée à 18h15 (!) « du fait d'une obligation de l'agenda de l'administrateur général ». Malgré cet horaire tardif, nous décidons de participer à la réunion car nous avons des sujets importants à faire inscrire à l'ordre du jour du CTP.

Sur place, nous apprenons finalement que l'administrateur général ne viendra pas... Il est représenté par la vice-présidente du CA, assistée de la secrétaire générale adjointe.

Au cours de la discussion sur l'ordre du jour nous exposons les sujets complémentaires que nous voulons voir traités le 12 novembre. En particulier, nous demandons :

- une présentation des règles de gestion des personnels contractuels et de leurs grilles de salaires (nous souhaitons lancer le débat sur la refonte nécessaire de ces grilles devenues obsolètes).
- Un rappel du mode de répartition actuel des primes BIATOSS, le montant prévisionnel du reliquat 2008 de ces primes, et la façon dont l'établissement compte le redistribuer.

Lors de cette réunion, nous remarquons également que les 3 derniers CTP (dont l'un a été provoqué par les syndicats, le 4 juin dernier) se sont terminés entre 19h30 et 20h, sans pouvoir traiter l'ensemble de l'ordre du jour. Nous en concluons qu'il est nécessaire de programmer plus de réunions du CTP, d'autant plus que de nombreuses réformes se succèdent dans notre établissement...

Or, nous venons de recevoir la convocation et nous avons la désagréable surprise de constater :

- que les 2 sujets demandés **ne sont pas à l'ordre du jour !**
- que le calendrier des CTP prévoit les prochaines réunions....le 2 juillet 2009 ! puis les 24 septembre et 12 novembre 2009 !

A quoi sert une réunion préparatoire du CTP, si les demandes des syndicats sont systématiquement écartées tant en ce qui concerne la fréquence des CTP que le contenu de leur ordre du jour ?

Ce mépris des organisations syndicales et à travers elles du personnel est inacceptable!

- Dès aujourd'hui, les 4 syndicats de l'INP-Grenoble déposent une demande d'ordre du jour complémentaire pour inscrire les 2 points ainsi ignorés par l'administrateur général (ce dernier est tenu de les inscrire dès lors qu'au moins la moitié des élus syndicaux du CTP le demande par écrit).
- Par ailleurs, après la réunion du 12 novembre et comme nous l'avons fait au mois de juin, nous déposerons une demande de nouvelle réunion du CTP pour le début de l'année 2009 (l'administrateur général est tenu de réunir le CTP dans les 2 mois dès lors qu'au moins la moitié des élus syndicaux du CTP le demande par écrit).